



**LA TRADUCTION DU DOMMAGE ÉCOLOGIQUE
APRÈS LA DÉCISION DU TGI DE PARIS
DANS L'AFFAIRE ERIKA OU
« LA NATURE N'A PAS DE PRIX MAIS ELLE A UN COÛT »¹**

5	Les alternatives à l'exclusivité du système CLC FIPOL, par Elisabeth TERZIC
17	La réponse pénale au dommage écologique causé par les marées noires, par Véronique JAWORSKI
27	La restauration du dommage écologique selon l'<i>US Oil Pollution Act</i>, par Emilie CORNU-THÉNARD
39	La traduction juridique d'un dommage écologique : le préjudice écologique, par Pierre-Antoine DEETJEN
51	La réparation économique du préjudice écologique, par Nathalie DUMAX
59	La compensation environnementale, un mécanisme inefficace à améliorer, par Marthe LUCAS
69	La création d'un marché d'unité de biodiversité est-elle possible ? par Marie-Pierre CAMPROUX-DUFFRÈNE
81	CONCLUSIONS par Georges WIEDERKEHR

¹. Actes de la journée d'étude organisée par le Centre de droit de l'environnement de Strasbourg - Université Robert Schuman, le 20 juin 2008 (journée de valorisation des travaux du contrat de recherche « **Traduction juridique de la notion de dommage écologique et propositions d'amélioration du système d'indemnisation de ce dommage** », réponse à l'APR du ministère de l'Ecologie et du Développement durable : Evaluation économique des dommages écologiques dus aux marées noires (2005 - septembre 2008).

SOMMAIRE 1/09



JURISPRUDENCE



Charte de l'environnement

*Invocabilité du principe de participation du public
consacré par la Charte devant le juge administratif,
Conseil d'Etat, Assemblée du contentieux,
3 octobre 2008, Commune d'Annecy*

85

CONCLUSIONS

Yann AGUILA

87

NOTE

Xavier BRAUD

108

PANORAMA DE LA JURISPRUDENCE ADMINISTRATIVE



Enquête publique,

par Jean-Claude HÉLIN et René HOSTIOU

111

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES



Jacques SAMBON

« Assainissement et gestion des sols pollués :
un nouveau cadre légal »

135

INFORMATIONS



Sommaire de la REDE n° 4/2008

137

Sommaire d'Aménagement-Environnement n° 4/2008

138